

Direction de la Santé Publique
Sous-direction de la santé environnementale et de la prévention
Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques

2022 DSP 9 Subvention (28 000 euros) à l'association Oppelia et convention relative à la présence d'usagers de drogues dans les gares et stations de la RATP

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Paris, en particulier le quart nord-est parisien, présente depuis quelques années une visibilité accrue des consommations et des trafics de produits stupéfiants. La collectivité parisienne s'est engagée pour la réduction des risques et des dommages liés aux drogues depuis de nombreuses années.

Les clients de la RATP ainsi que ses agents rencontrent des difficultés en raison de la présence récurrente d'usagers de drogues dans certaines de ses stations et gares. La responsabilité de la RATP, dans ce contexte, est d'assurer le confort et la sécurité de ses clients et salariés dans ses espaces.

En parallèle, les autorités de Police et de Justice souhaitent assurer leur mission de répression de l'usage et du trafic de substances illicites en intervenant notamment dans les espaces de la RATP. Pour sa part, la Préfecture de région Île de France, Préfecture de Paris, via la MILDECA (Mission interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives), prend part, aux côtés de la Ville de Paris et de l'ARS, à des projets visant à la réduction des risques liés aux drogues et aux conduites addictives ainsi qu'à la prise en charge des usagers de drogues en errance, notamment dans les espaces de transports en commun.

Les CAARUD (Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues) possèdent une expertise de la prise en charge des usagers de drogues et peuvent actionner des outils adéquats tels que des équipes mobiles. Ils assurent notamment des missions d'accueil collectif et individuel, de conseil personnalisé, de mise à disposition de matériel de prévention, de soutien aux usagers de drogues dans l'accès aux soins et aux droits. Ils interviennent aussi bien en centre, qu'à proximité grâce à des maraudes et/ou des antennes mobiles en vue d'établir un contact avec les usagers de drogues.

Fortes de plusieurs années d'actions menées ensemble, les Parties souhaitent continuer à se mobiliser chacune dans son domaine de compétences. Jusqu'en 2021, une convention liait Oppelia à la Ville de Paris pour l'organisation de maraudes sur le réseau RATP. Désormais, la RATP souhaite encadrer ces

interventions par une convention multi-partenariale avec la PRIF, la Région Ile-de-France, la Ville de Paris, l'ARS et quatre CAARUD, en vue de remédier aux désagréments et risques liés à la présence d'usagers de drogues dans les espaces du réseau de transport parisien exploités par la RATP.

La Ville de Paris verse annuellement aux CAARUD la somme totale, forfaitaire et définitive de vingt-huit mille euros (28 000 €) en sachant que ladite somme sera versée directement à l'association OPPELIA qui aura par la suite la responsabilité de la partager entre les différents CAARUD en fonction des moyens respectivement mobilisés. Aussi, je vous propose, par le présent projet, de renouveler le soutien de la collectivité parisienne à ces maraudes. Vous trouverez dans la fiche technique ci-jointe, des éléments d'informations complémentaires sur les maraudes coordonnées par Oppelia ainsi que sur la situation financière de l'association.

Compte tenu des éléments exposés et de l'enjeu majeur de santé publique en la matière, je vous propose de m'autoriser à signer la convention de partenariat relative à la présence d'usagers de drogues dans les gares et stations de la RATP et d'attribuer 28 000 € à l'association Oppelia pour ces maraudes.

Association OPPELIA	MONTANT PROPOSE
Maraudes dans les gares et stations de la RATP	28 000 €

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris